

N° 14 /2025 du 07/07/2025

Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi des travaux d'étalement du Prieuré d'Ablis

Le Maire de la Commune d'Ablis,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL 001-02-2022 du Conseil Municipal en date du 17 février 2022 relative aux délégations du Maire,

Vu la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain signée le 16 juin 2023 valant Opération de revitalisation du territoire,

Considérant la consultation effectuée via la Plateforme AchatPublic, relative à la maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi des travaux d'étalement du Prieuré d'Ablis,

Considérant les offres remises, l'analyse des offres et l'avis de la Commission MAPA en date du 24/06/2025,

Considérant l'offre du cabinet TOUCHARD ARCHITECTURE pour un montant de 49 625,63 € HT,

DECIDE

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi des travaux d'étalement du Prieuré d'Ablis est attribué au groupement dont le mandataire est Atelier Touchard Architecture, pour un montant de 49 625,63 € HT soit 59550,75€ TTC.

La dépense sera imputée au budget 2025, section d'investissement.

La présente décision fera l'objet d'une présentation lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Ablis, le 7 juillet 2025,

Certifié exécutoire,
Le Maire,
Jean-François SIRET

